



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N° 2C 127 886 0523 0

Monsieur Fabrice FAURE
Président
SOCIETE IRO (Impression et Routage de l'Ouest)

Z.I. rue Pasteur
17180 PERIGNY

Objet : Conception d'un Agenda Municipal
pour les besoins de la Ville de ROYAN
Marché passé en procédure adaptée n°18.1.2.002

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le marché de SERVICES correspondant.

L'exécution des prestations commencera dès réception de l'ordre de service la prescrivant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe :

- un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme,
- un exemplaire de l'acte d'engagement revêtu du cachet dit « exemplaire unique ».

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* -
☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Exp. en PAR
le 13-03-19

P.I./2

En provenance de :

Société IRO

21
Rue Pasteur
17150 PERIGNY

5692 VZ - PFC 3A - 201678701 - 0817



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
N° de TAR : AR 2C 127 886 0523 0



FRANCE

Renvoyer à FRAB



Présenté / Avisé le :

Distribué le :

15/03/19

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

iro

Tel. 05 46 30 29 29

Fax 05 46 45 48 69

21 Rue Pasteur

17185 Périgny Cedex

CNI/Permis de conduire

Autre :

Impressions et Routages de l'Ouest - APE 1812 Z
SAS au capital de 1 000 000 € - RC LR 721 780 757 B

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de Royan

SJ

Hôtel de Ville

(Agence Municipale)

80 avenue de Pontcaillac

17205 ROYAN Cedex



VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 19.118



MARCHES PUBLICS DE SERVICES

VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Commande Publique
Affaires juridiques
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex

**CONCEPTION D'UN AGENDA MUNICIPAL POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE
ROYAN**

Acte d'Engagement

N° de marché

19	1	2	0	0	2
----	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

- **Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :**

VILLE DE ROYAN

- **Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :**

211 703 061 000 13

- **Objet du Marché :**

CONCEPTION D'UN AGENDA POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE ROYAN

- **Mode de passation et forme de marché :**

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application en application des dispositions des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (OMP) et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP).

- **Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :**

Monsieur le Maire

- **Ordonnateur :**

Monsieur le Maire

- **Comptable public assignataire des paiements :**

Madame le Trésorier Principal de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 48 de l'OMP ainsi que toute déclaration sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du DMP), soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) tel que décrit dans le règlement de la consultation, objet des présentes, ou hors du cadre dudit dispositif,

Le signataire (Candidat individuel),

M **Fabrice FAURE**

Agissant en qualité de **Président**

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopie : _____

Numéro de SIRET : _____ Code APE : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

engage la société **IRO** sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

SAS IRO (Impression et Routage de l'Ouest)

Adresse

ZI, rue Pasteur – 17180 PERIGNY

Adresse électronique : **contact@iro-imprimeur.com**

Numéro de téléphone : **05 46 30 29 29** Télécopie : **05 46 45 48 69**

Numéro de SIRET : **72178075700028** Code APE : **1812Z**

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :
un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : **FR 31 721 780 757**

Le mandataire (Candidat groupé);

M _____

Agissant en qualité de

désigné mandataire : du groupement solidaire

_____ solidaire du groupement conjoint

_____ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopie : _____

Numéro de SIRET : _____ Code APE : _____

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :
un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.) dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics »).

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

L'évaluation de l'ensemble de la prestation est fixée forfaitairement et décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Montant H.T.	6 250 € HT
T.V.A. (taux de 20 %)	1 250 €
Montant T.T.C.	7 500 € TTC
Soit en toutes lettres T.T.C.	Sept mille cinq cent euros

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- ~~Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°.....annexé(s) au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.~~
- ~~Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.~~
- ~~Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :~~

~~Montant Hors Taxes : Euros~~

~~TVA (taux de %) : Euros~~

~~Montant Toutes Taxes Comprises : Euros~~

~~Soit en lettres :~~

~~.....~~
~~.....~~

~~La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.~~

~~En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :~~

~~un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,~~

~~les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.~~

² Cocher la case correspondant à votre situation

La ou les entreprises ci-après désignées :

- refusent³ de percevoir l'avance,
 acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION

Le marché commence à la date de notification.

Le marché est conclu pour une période initiale de douze (12) mois, à compter de la notification du marché. Ce marché peut être reconduit tacitement deux fois pour une période de douze (12) mois. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de commande.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de : **IRO SAS**

pour les prestations suivantes : **Travaux d'impression & de façonnage**

Domiciliation : **CREDIT COOPERATIF LA ROCHELLE**

Code banque : **42559** Code guichet : **10000** N° de compte : **08001282951** Clé RIB : **31**

IBAN : **FR76 4255 9100 0008 0012 8295 131** BIC : **CCOPFRPPXXX**

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

Pays de l'UE (Union Européenne)

Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

Autres pays :

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ou hors du cadre dudit dispositif, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article 51-II du DMP, arrêté du 25 mai 2016) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale (article 2.II de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (article 2.III de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (article 2.IV de l'arrêté du 25 mai 2016) ;

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujetti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)

- pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.).

je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) et une copie du document désignant mon représentant en France (article R. 1263-12 du C.T.).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article 51-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail conformément à l'article 51-III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A PERIGNY.
Le 05.02.2019

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

lu et approuvé


Tél. 05 46 30 29 29
Fax 05 46 45 48 69
ZI Rue Pasteur
17186 Périgny Cedex
Impressions et Routages de l'Ouest - APE 222C
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C. LR 721 780 757 B

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Patrick MARENGO, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

A ROYAN
Le 7 mars 2019



*Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH*

Elle est complétée par les annexes suivantes⁴ :

- Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
- Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁵

Signature

⁴ Cocher la case correspondante

⁵ Date et signature originales

*En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)*

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁶

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à :

.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

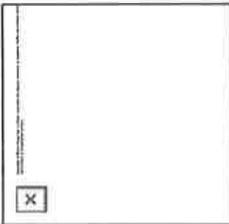
- Porté à :

A le⁷

Signature

⁶ Date et signature originales

⁷ Date et signature originales



ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				

MAIRIE DE ROYAN
80 AVENUE DE PONTAILLAC
17200 ROYAN

Mardi 05 Février 2019

Chargé d'affaires : Sébastien LEDUC
Devis N°050317/00

A l'attention de **Monsieur Yannis NEAU**

Tél : 05 46 39 74 24 Mail : y.neau@mairie-royan.fr

Monsieur,

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de trouver ci-dessous notre étude budgétaire concernant :

Conception graphique et mise en page de l'agenda municipal de la Ville de Royan

Rappel du format et de la pagination :

- format fini 21 x 27 cm à la française
- couverture avec 2 rabats - quadri + traitements de surface
- 2 cahiers de 48 pages intérieures en quadri
- 120 pages de semainier en 2 couleurs pantones
- façonnage dos carré cousu-collé

Au préalable, organisation d'une réunion de travail avec l'ensemble des interlocuteurs du dossier pour prise du brief créatif et présentation/organisation de la mission (méthodologie, échanges, mise en place du planning de réalisation)

1/ Conception graphique sur mesure de l'agenda-semainier de bureau

Recherche d'une ligne graphique pour l'ensemble du document avec intégration d'encarts publicitaires.

NB : sauf avis contraire, travail créatif proposé dans le respect de la charte graphique de la Ville (polices - couleurs)

Proposition de la ligne graphique avec présentation de maquettes couleurs :

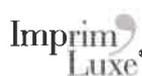
- Couverture + 2 pages intérieures + 2 pages du semainier
- Echanges, retouches et finalisation de la piste retenue en vue de la mise en page définitive des 216 pages.

2/ Mise en page, intégrations, relectures, BAT

(textes et photos fournis par vos soins ainsi que 65 encarts publicitaires)

- Mise en page des textes et photos
- Réalisation de 35 encarts publicitaires par nos soins
- Mise en forme de l'agenda complet sur 12 mois
- Proposition d'illustrations si besoin
- Recherche et achat d'art (photos)
- Photogravure (scans, détourages, retouches chromatiques des images/photos)
- Corrections d'auteur - 3 jeux inclus
- BAT intermédiaires + BAT final en PDF et sorties papier
- Présentation d'épreuves type cromalin certifiées pour validation de la chromie et des codes couleurs (couvertures et pages intérieures)
- Conseil et suivi de fabrication - assistance/suivi de l'impression

.../...



3/ Délais de réalisation :

3 à 4 semaines après la 1ère réunion de travail (à convenir lors du brief initial)
Livraison d'un fichier pdf HD aux normes imprimeur.

4/ Cession des droits de la propriété intellectuelle / fichiers sources :

Droit de reproduction - Droit de représentation - Droit d'exploitation - Droit d'adaptation
Fourniture au service communication des versions sources haute résolution (.ai / .eps / .bmp / .jpg / .pdf)

L'ensemble de la prestation 6 250.00 € HT

Prix actualisé TVA 20 % en sus - Conditions de règlement : Virement à 45 jours de facture

Validité de l'offre = 2 mois révisable en cas de variation des éléments constitutifs.

Espérant être favorisés de vos ordres auxquels tous nos soins seront apportés, nous vous prions d'agréer,
Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Bien cordialement,
Sébastien LEDUC

"Bon pour accord"
Date, nom et signature

EXTRAIT DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE : une commande n'est prise en considération que sur retour du double de notre devis signé et daté, ou sur renvoi d'un bon de commande signé et daté par le client. Délai à déterminer en fonction de la date de remise de la totalité des éléments validés. De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement conformément aux termes de la loi N° 80 335 du 12.5.1980. En cas de contestation, le Tribunal de La Rochelle sera seul compétent.



Sélectionné par



Seuls les produits spécifiés comme tels sont certifiés PEFC™ ou certifiés FSC™. N° de certification PEFC™: BV/CDC/6199750 - N° de certification FSC™: BV-COC-199750